

DÉPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

Nombre de membres en exercice du Conseil Communautaire : 50

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
CAP EXCELLENCE3^{ème} séance de l'année 2017

Mercredi 19 avril 2017

DÉLIBÉRATION N°2017.04.03/409

**Modification du plan de financement
pour la réalisation du réseau d'eau potable
afin d'accueillir le nouveau CHU
à Perrin aux Abymes
(« Maillage des canalisations d'eau potable
Perrin-Boisripeaux aux Abymes »)**

L'an deux mille dix-sept, le mercredi 19 avril, à 10 heures 00, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence, s'est réuni au siège de CAP Excellence (salle du Conseil), sis 18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre, sous la présidence de Monsieur Eric JALTON, Président, en vue de délibérer suivant l'ordre du jour de la convocation datée du 11 avril 2017.

Présents : 28		
Président		
M. Eric	JALTON	
Vice-Présidents		
M. Jacques	BANGOU	1 ^{er} Vice-Président
M. Georges	DAUBIN	2 ^{ème} Vice-Président
M. Rosan	RAUZDUEL	3 ^{ème} Vice-Président
Mme Hélène	MOLIA-POLIFONTE	4 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Suzelle	SEVILLE	5 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Maguy	CELIGNY	9 ^{ème} Vice-Présidente
M. Fred	EUSTACHE	10 ^{ème} Vice-Président
Mme Claudine	CHALUS	12 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Renée-George	NABAJOTH-DELOUMEAUX	14 ^{ème} Vice-Présidente
Conseillers Communautaires - Membres du Bureau		
M. Fabert	MICHELY	
Mme Josiane	GATIBELZA	
Mme Alberta	ALBERI	
M. Justin	DESSOUT	
Mme Francesca	FAITHFUL	
Autres Conseillers Communautaires		
Mme Maryse	ALIDOR-DAHOMAS	
Mme Lise Claude	AZEDE	
M. Jean-Luc	CELIGNY	
M. Audry	CORNANO	
Mme Lydia	FANHAN-LAURIETTE	
Mme Juliana	FENGAROL	
M. José	GUIOLET	
Mme Célia	HATCHI-MIMIETTE	
M. Jocelyn	LEREMON	
M. Alix	NABAJOTH	
M. Jean-Charles	SAGET	
Mme Nadiha	SURVILLE-PERAFIDE	
Mme Ketty	WALPO	

Excusés représentés : 5
<u>Vice-Président:</u> Mme Eliane GUIOUGOU-FIRPIONN (6^{ème} Vice-Présidente) Procuration à Mme Suzelle SEVILLE M. Georges BREDENT (8^{ème} Vice-Président) Procuration à Mme Alberta ALBERI
<u>Conseillère Communautaire - Membre du Bureau :</u> Mme Corinne PETRO Procuration à Mme Claudine CHALUS
<u>Autres Conseillers Communautaires:</u> M. Harry DURIMEL Procuration à M. Jean-Charles SAGET M. Denis BERNADOTTE Procuration à Mme Maryse ALIDOR-DAHOMAS

Excusés non représentés : 3
<u>Conseillère Communautaire - Membre du Bureau :</u> Mme Lyliane PIQUION
<u>Autres Conseillers Communautaires :</u> Mme Solange LEBLANC - Mme Nadège THÉOPHILE

Absents : 14
<u>Vice-Présidents :</u> Mme Murielle JABES (7^{ème} Vice-Présidente) M. Dominique BIRAS (11^{ème} Vice-Président) Mme Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDE (13^{ème} Vice-Présidente) M. Pierre THICOT (15^{ème} Vice-Président)
<u>Conseillers Communautaires - Membres du Bureau :</u> Mme Marie-Camille MOUNIEN M. Max CELIGNY - M. Michel RINÇON
<u>Autres Conseillers Communautaires :</u> M. Georges BERGINA - Mme Sylvie CHAMMOUGON-ANNO M. Chazy CIRANY - M. Maurice LORQUIN M. Daniel MARSIN - M. Patrick SELLIN - M. Olivier SERVA

COURRIER ARRIVÉ LE

25 AVR. 2017

S/PREFECTURE DE POINTE-A-PITRE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ;

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT);
- VU l'arrêté préfectoral n°2008/2042/AD/II/2 du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DiCTAJ/BRA en date du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1^{er} janvier 2013;
- VU l'arrêté préfectoral n°971-2017-03-08-001/SG/DiCTAJ/BRA daté du 8 mars 2017 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence;
- VU la délibération n°2014.04.01/01 du Conseil Communautaire du 23 avril 2014 portant élection du Président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence;
- VU la délibération n°2016.01.02/249 du Conseil Communautaire en date du 13 janvier 2016, approuvant le projet technique pour la réalisation du réseau d'eau potable afin d'accueillir le nouveau CHU à Perrin aux Abymes;
- VU la délibération n°2016.04.04/281 du Conseil Communautaire du 11 avril 2016-Exercice budgétaire 2016-Budget primitif Assainissement 2016;
- VU la délibération n°2016.11.10/334 du Conseil communautaire en date du 3 novembre 2016, portant modification du plan de financement pour la réalisation du réseau d'eau potable afin d'accueillir le nouveau CHU à Perrin aux Abymes;

Considérant le rapport du Président;

Après en avoir délibéré;

DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ;



ARTICLE 1– De modifier l'article 1 de la délibération n°2016.11.10/334 du Conseil communautaire votée le 3 novembre 2016, en adoptant le nouveau plan de financement de l'opération selon la répartition suivante:

Financeurs	Taux %	Montant (euro)
FEDER (PO 2014-2020)	65,00%	304 427,00 €HT
Etat (BOP 123–CPER)	10,00%	46 835,00 €HT
CAP Excellence	25,00%	117 088,00 €HT
Total de l'opération		468 350,00 €HT

ARTICLE 2– Les autres articles de la délibération n°2016.01.02/249 et de la délibération n°2016.11.10/334 du Conseil Communautaire, votées respectivement le 13 janvier 2016 et le 3 novembre 2016, portant approbation du projet technique et du plan de financement de l'opération « *Réalisation du réseau d'eau potable afin d'accueillir le nouveau CHU à Perrin aux Abymes* (« *Maillage des canalisations d'eau potable Perrin-Boisripeaux aux Abymes* ») », restent inchangés.

ARTICLE 3– De donner tous pouvoirs au Président pour les applications pratiques de la présente

ARTICLE 2— Les autres articles de la délibération n°2016.01.02/249 et de la délibération n°2016.11.10/334 du Conseil Communautaire, votées respectivement le 13 janvier et le 3 novembre 2016 portant approbation du projet technique et du plan de financement de l'opération « *Réalisation du réseau d'eau potable afin d'accueillir le nouveau CHU à Perrin aux Abymes (« Maillage des canalisations d'eau potable Perrin-Boisripeaux aux Abymes »)* », restent inchangés.

ARTICLE 3— De donner tous pouvoirs au Président pour les applications pratiques de la présente délibération.

ARTICLE 4— Le Président, le Directeur Général, le Comptable Public de l'Agglomération CAP Excellence sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Pointe-à-Pitre, à Monsieur le Député-Maire de la ville des Abymes, à Madame le Maire de la ville de Baie-Mahault, à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-à-Pitre ainsi qu'à Madame le Comptable Public du Centre des Finances Publiques de l'Agglomération CAP Excellence.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Guadeloupe, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence.

Pour extrait certifié conforme

Pointe-À-Pitre, le 25 AVR. 2017

Le Président



Eric JALTON

- Délibération transmise à la Sous-Préfecture de Pointe-à-Pitre, le 25 AVR. 2017
- Délibération transmise à Monsieur le Député-Maire de la ville des Abymes, le 25 AVR. 2017
- Délibération transmise à Madame le Maire de la ville de Baie-Mahault, le 25 AVR. 2017
- Délibération transmise à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-à-Pitre, le 25 AVR. 2017
- Délibération transmise à Madame le Comptable Public de l'Agglomération CAP Excellence, le 25 AVR. 2017

